Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales

Travaux d'aménagement en vue de l'implantation de bureaux partagés

Porteur du projet : Commune de Grisolles

Grisolles

Subvention FEADER de 32 711,90 €
votée par le Comité de programmation du GAL : 21/12/2022

En 2021, **la commune de Grisolles a acquis un ensemble immobilier situé 5 place Bernard Marceillac**, d'une surface totale au sol de 106 m². **Ce bâtiment, occupé initialement par un cabinet dentaire, était vacant depuis plusieurs années.**

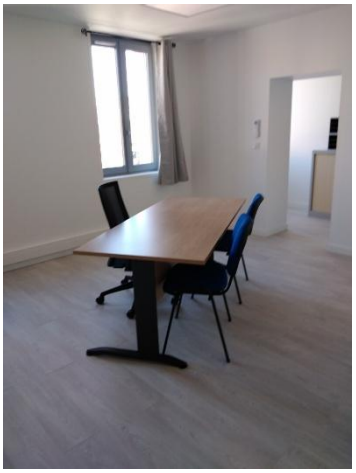

Bureaux aménagés

Sa situation, en plein cœur du centre-bourg, à proximité immédiate des principaux commerces et services de la commune, **a poussé la municipalité à l'acquérir pour le mettre en valeur et l'intégrer dans le développement de la commune.** Le premier projet consistait à réaliser au rez-de-chaussée, un restaurant brasserie (35 couverts intérieurs) et à l'étage, un appartement d'habitation, destiné à la location. Le projet a ensuite évolué car 3 entrepreneurs sont venus successivement demander à la Mairie, des locaux à louer, pour développer leur activité. Face à ce besoin, la municipalité a décidé de réaliser des bureaux partagés à l'étage, en lieu et place de l'appartement.

Les travaux ont été engagés à l'étage au cours de l'été 2022, sur une surface totale de 84 m². Deux bureaux individuels et 1 open-space proposant 2 postes de travail, sont désormais disponibles pour accueillir 4 personnes. Une cuisine et des sanitaires complètent l'aménagement.

Cette offre de bureaux partagés participe au renforcement du potentiel économique du territoire de Grisolles et de la Communauté de communes Grand Sud Tarn-et-Garonne, qui n'offrait pas ce type d'équipements, alors même que ce territoire connait un essor en termes de population et d'activités particulièrement important. Les bureaux sont proposés à la location à destination de personnes, souhaitant disposer d'un espace de co-working ou bien d'entrepreneurs ou micros-entrepreneurs locaux.

Les dépenses présentées dans LEADER concernent les travaux d'aménagements intérieurs de l'espace co-working et l'achat de mobilier.

Ce projet s'inscrit dans **la stratégie LEADER du GAL** et correspond aux actions listées dans :
La fiche action N°1 « Maintenir et renforcer le tissu économique de proximité et soutenir les démarches en faveur de l'emploi local » :

1.3 - Accueil et développement d'entreprises dans le cadre de démarches collectives

- Développement de lieux, équipements et services mutualisés pour l'installation/développement d'entreprises : études et investissements (ex : pépinières d'entreprise, Tiers Lieu, espaces coworking)

Plafond LEADER : 150 000 €

Plan de financement : *inscrit dans la décision attributive de l'aide LEADER (en date du 24/04/2023)*

Montant des dépenses éligibles retenues	**68 149.81 €**
Subvention Europe FEADER (LEADER)	**32 711.90 €**
Autofinancement	35 437.91 €